

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JUIN 2021 A 18H AU CENTRE CULTUREL

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 1

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Christelle LEBOEUF, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Evelyne SARRAZIN, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

Mesdames Corinne ROLLAND-MCKENZIE et Bertille MARTY quittent la séance après la délibération N° 2021/046.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laurent FOURMOND (pouvoir à Yves ESCAPE)

Absents excusés : Jean-Pascal GARDELLE

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 08/06/2021

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2021/041	Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la commune au titre de l'année 2020 - Construction d'un centre technique municipal	► APPROUVE la convention financière ► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
2021/042	Devenir de la parcelle AN 76 – parking de l'aire de loisirs des Bardères	► NE SOUHAITE PAS CEDER la parcelle AN n°76	Adoption à la majorité
2021/043	Dénomination – rond-point de la laïcité	► REJETTE LA PROPOSITION de dénommer le rond-point situé route de Villeneuve en entrée Sud-Est de la Commune « rond-point de la laïcité »	Adoption à la majorité
2021/044	Revente du local 123 avenue du Canigou	► DECIDE DE VENDRE la parcelle cadastrée section AD n°79 au prix de 100 000 € à M. et Mme Bruno Jean-Claude MENARD, demeurant 9 chemin de Thuir à PEZILLA LA RIVIERE (66370) ; ► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession	Adoption à l'unanimité
2021/045	Rénovation de la halle des sports - avenants aux marchés de travaux	► APPROUVE les avenants comme exposés ci-dessous concernant les marchés relatifs aux travaux de rénovation de la halle des sports ;	Adoption à l'unanimité

		<ul style="list-style-type: none"> • Lot n° 1 – Gros œuvre – entreprise COREBAT : Plus-value de 6 013 € HT (Marché initial : 22 911 € HT) • Lot n°4 – Menuiseries intérieures et extérieures – Entreprise TECHNOBAT : Plus-value de 1 202 € HT (marché initial : 20 964,97 € HT) • Lot n°8 – Electricité – Entreprise SAMELEC : Plus-value de 2 794 € HT (Marché initial : 58 456 € HT) <p>▶ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.</p> <p>▶ AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.</p>	
2021/046	Acquisition parcelle AN 94 (consorts HAVART)	<p>▶ DECIDE d'acquérir les parts indivis de M. HAVART Patrick et M. HAVART Jean-Claude de la parcelle AN n°94 au prix de 2€/m² ;</p> <p>▶ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition</p>	Adoption à l'unanimité
2021/047	Centre d'interprétation des celleres du Roussillon – approbation du projet	▶ ACTE sa volonté de créer le centre d'interprétation des <i>celleres</i> du Roussillon	Adoption à l'unanimité
2021/048	Convention de mise à disposition d'un emplacement pour stationnement et chargement d'un véhicule postal électrique	<p>▶ APPROUVE la convention à passer avec La Poste pour la mise à disposition d'un emplacement pour stationnement et chargement d'un véhicule postal électrique dans le bâtiment situé 30 avenue de la République ;</p> <p>▶ AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/049	Taxe sur la consommation finale d'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur unique	<p>▶ DECIDE de fixer pour l'année 2022 le coefficient multiplicateur de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité à 8.50</p> <p>▶ CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable public assignataire de la commune.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/050	Limitation de l'exonération de deux ans de taxe foncière propriétés bâties – Constructions nouvelles à usage d'habitation	<p>▶ DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable ;</p> <p>▶ CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/051	Convention tripartite d'occupation du domaine public syndicat mixte de la tet - bassin versant- / commune / SAS Aerofutur	<p>▶ APPROUVE la convention tripartite ci-jointe d'occupation du domaine public à signer entre le SMTBV, la Commune et la SAS Aérofutur ;</p> <p>▶ AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/052	Avenant à la convention Centre de loisirs sans hébergement Commune / mutualité sociale agricole	<p>▶ APPROUVE l'avenant ci-joint à passer entre la Mutualité Sociale Agricole et la Commune concernant la prestation de service pour l'accueil de loisirs sans hébergement ;</p> <p>▶ AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant à la convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité

2021/053	Convention département des P-O / commune - Modalités d'attribution et de versement d'une subvention – contrat bourgs-centre - Remise à niveau des bâtiments du parc des sports – 80 000 €	<p>► APPROUVE la convention ci-annexée se rapportant aux modalités d'attribution et de versement de la subvention de 80 000 € allouée par le Département des P-O à la Commune dans le cadre du programme départemental d'aides aux communes – Contrats Bourgs-centre pour la remise à niveau des bâtiments du parc des sports ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/054	Convention Département des P-O / commune - Modalités d'attribution et de versement d'une subvention – aide directe aux équipements structurants - Construction d'un centre technique municipal - 150 000 €	<p>► APPROUVE la convention ci-annexée se rapportant aux modalités d'attribution et de versement de la subvention de 150 000 € allouée par le Département des P-O à la Commune dans le cadre du programme départemental d'aides aux communes – Aide directe aux équipements structurants – pour la construction d'un centre technique municipal ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/055	Portage foncier par l'EPFL-PM - Acquisition parcelle AK n° 489 – 34 rue Pau Berga	<p>► AUTORISE l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée à acquérir le bien situé 34 rue Pau Berga, cadastré section AK – N° 489 au prix de 40 000 € (hors frais de vente de 4 000 € à rembourser en fin de portage) ;</p> <p>► ACCEPTE les modalités d'intervention de l'EPFL en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières y afférentes (remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s'élevant actuellement à 0.50 % du capital restant dû) ;</p> <p>► CHARGE M. le Maire de signer tous les actes et conventions nécessaires se rapportant à cette affaire.</p>	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 22/06/2021

Mis en ligne sur le site de la commune le : 22/06/2021